

## ANNEXE A (Démolition)

### Information sur l'immeuble :

- Description de l'immeuble et raison de la démolition :

---

---

---

---

---

---

### Type de démolition :

- Méthode de démolition :

---

---

---

---

---

- Entreposage des rebuts :

---

---

---

---

---

### Dimension du bâtiment démoli :

Hauteur : \_\_\_\_\_ Frontage : \_\_\_\_\_ Profondeur : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_

Vous êtes prié de contacter Danny Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-387-3444, poste 115, afin que ce dernier puisse vous fournir la matrice graphique de votre propriété, et ce, dans le but de localiser le bâtiment à démolir.

Pour que votre demande de permis soit recevable, vous devez transmettre les documents suivants dûment remplis :

- le formulaire de demande de permis
- la présente annexe
- la matrice graphique indiquant le bâtiment à démolir

Si la présente demande concerne un bâtiment situé en zone agricole dont l'usage est dérogoire et que vous désirez préserver ce droit (résidence, chalet, commerce, industrie, etc.), sachez que vous possédez un droit acquis d'une période restreinte en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et du Règlement de zonage municipal. Informez-vous auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement concernant les dispositions de la loi et des démarches à entreprendre auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**Veillez déposer votre demande de permis, la présente annexe ainsi que la matrice graphique au bureau municipal ou à la MRC de la Nouvelle-Beauce (700, rue Notre-Dame Nord, bureau B, Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9), ou bien en copie scannée à l'adresse suivante : [dannyboutin@nouvellebeauce.com](mailto:dannyboutin@nouvellebeauce.com). Pour toute demande d'information, veuillez contacter Danny Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-387-3444, poste 115, ou par courriel.**